



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 15472

Texte de la question

M. Jérôme Guedj attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les modalités de rétablissement de l'histoire et de la géographie en terminale scientifique dès la rentrée 2014. Les documents publiés par la direction générale de l'enseignement scolaire font état de 2 heures hebdomadaires d'enseignement dans cette discipline en classe de première scientifique, et deux heures en terminale, ce qui semble tout à fait insuffisant pour enseigner l'histoire du XXe siècle et la géographie de la France et de l'Europe. Cette position se comprend d'autant moins qu'il serait possible, à budget constant, de proposer 2 heures 30 d'enseignement hebdomadaire obligatoire en première et terminale à budget constant. En effet, la dotation horaire qui prévalait sous la précédente majorité était de 4 heures obligatoire en classe de première et 2 heures optionnelles en classe de terminale. Compte tenu du fait que seuls 40 % des élèves choisissaient cette option en terminale, cela portait la durée totale moyenne à 5 heures. Il demande quelle réponse il peut lui apporter sur ce sujet central, tant la compréhension du monde contemporain est un enjeu vital pour l'insertion politique, culturelle et sociale de notre jeunesse.

Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première est modifié concomitamment à celui de la classe terminale. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de conforter une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils paraîtront au bulletin officiel de l'éducation nationale au début de l'année 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Guedj](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15472

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 313

Réponse publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1894